



Association *française*
des Victimes du Terrorisme

RAPPORT D'ACTIVITÉ

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018

Association française des Victimes du Terrorisme
BP 91058- 75829 PARIS Cedex 17 (France)

+33 1 84 79 10 10 | www.afvt.org | contact@afvt.org

Association loi 1901 | N° SIRET 513 481 424 00036 | Code activité 9499Z

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE

CHAPITRE 1 : L'Association française des Victimes du Terrorisme

I.	Objectifs et missions.....	4
II.	Organisation et localisation des équipes	4
III.	Conseil d'administration	4
IV.	Contexte socio politique	5
V.	Chiffres de l'année 2018	5

CHAPITRE 2 : L'action de l'AfVT

I.	L'aide aux victimes	6
II.	L'accompagnement juridique et socio-administratif des victimes	6
1.	Quelques chiffres	6
2.	Nature du suivi effectué	6
a)	L'indemnisation auprès du FGTI	
b)	Le statut de victime civile de guerre	
c)	Le retour à l'emploi	
d)	La question du suicide et du deuil	
3.	L'accompagnement des victimes sur le plan judiciaire	9
a)	Les nouvelles constitutions de parties civiles de l'AfVT	
b)	Les constitutions de parties civiles en cours	
c)	Les réunions de parties civiles	
d)	Les procès	
III.	Accompagnement psychologique des victimes et programmes à visée thérapeutique.....	13
1.	Accueil, information, accompagnements psychologique individuel et groupal, orientation des victimes	13
2.	Orientation des victimes- Travail en réseau	14
3.	Accompagnement psychologique	14
4.	Les programmes thérapeutiques	14
IV.	Accompagnement institutionnel national et international	17
1.	L'intégration de l'AfVT au sein des EIA	17

2.	L'intégration de l'AFVT au sein des CLAVs	17
3.	Réunions et travaux avec la DIAV	18
4.	Travaux relatifs à l'aide aux victimes	18
V.	Accompagnement mémoriel des victimes et résilience de la société	19
1.	Participation aux projets de mémoire	19
	a) L'inventaire des victimes du terrorisme de l'Union européenne	
	b) Le rapport du comité mémoriel	
	c) Le projet de musée	
2.	Commémoration	20
	a) La journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme	
	b) Les événements commémoratifs	
3.	Participation au « Young Ambassadors Program »	21
VI.	Actions citoyennes : Terrorisme si on écoutait les victimes	21
1.	Actions éducatives en lycée	21
2.	Périmètre d'intervention et son expansion	22
3.	Méthodes employées	22
4.	Thématiques des interventions et inscription dans les programmes scolaires	23
5.	Identification des personnes intervenantes et préparation de leurs Interventions	23
VII.	Autres actions de prévention	25
1.	Actions de sensibilisation et de formation sur le territoire	25
2.	Interventions en milieu ouvert	26
3.	Interventions en milieu pénitentiaire	26
CHAPITRE 3 : Ressources et partenariats		
I.	Dons et subventions	26
II.	Partenariats	27

* * *

INTRODUCTION GENERALE

Conformément à l'objet figurant dans ses statuts, l'Association française des Victimes du Terrorisme (AfVT), fondée en 2009, a pour objet d'apporter une assistance aux victimes d'infraction en relation avec une entreprise individuelle ou collective terroriste, ou à leurs familles, quelle que soit la nationalité de la victime, ou celle de l'auteur, et quel que soit le lieu de commission de l'infraction (France ou étranger). Cette assistance est morale, administrative, financière, juridique, médicale, mémorielle ou autre. Elle s'adresse en priorité aux victimes françaises pour les événements survenant à l'étranger et à toutes les victimes pour les attentats survenant en France.

Dans le cadre de ce rapport d'activité, vous trouverez la synthèse des missions réalisées par l'association dans le cadre de ses missions relatives à « l'aide aux victimes », essentiellement sur ses deux pôles permanents à savoir Paris et Nice.

Ce document exposera également la synthèse des missions réalisées par l'association dans le cadre de ses missions relatives à la prévention, en milieu ouvert comme en milieu fermé.

Les actions de l'AfVT recouvrent des interventions portant notamment la voix des victimes et des modules de formation/sensibilisation destinés aux professionnels.

* * *

CHAPITRE 1 : L'Association française des Victimes du Terrorisme

I. Objectifs et missions

Suivant des victimes d'attentats des années 60 à nos jours, l'AfVT est présente sur le court et le long terme afin de fédérer les victimes et les aider à sortir de l'état victimaire. En participant ou organisant des commémorations, l'AfVT souhaite soulager la solitude des victimes et leur permettre de se rencontrer.

L'AfVT s'engage à fournir un accompagnement juridique personnalisé et confidentiel correspondant aux besoins et aux demandes des victimes qui s'adressent à elle. Le service juridique informe les victimes sur l'intégralité de la procédure d'indemnisation, dans leurs diverses démarches sociales et administratives. Se constituant elle-même partie civile en qualité de personne morale, l'AfVT assiste les victimes dans leurs démarches judiciaires : réunions de partie civile, suivi des procès, débriefing.

Selon la logique pluridisciplinaire, l'AfVT élabore et met en œuvre des programmes collectifs à visée psychothérapeutique s'adressant à toute personne traumatisée ou impactée par un acte terroriste.

En parallèle de son action consacrée à l'aide aux victimes, l'association conçoit des programmes de citoyenneté. Dans le cadre de ces volets d'interventions, notre association permet aux victimes du terrorisme d'utiliser leur voix et leur expérience au service du public et de prendre part, comme

grands témoins, aux questions de citoyenneté dans une démarche non-victimaire et réparatrice, en milieu scolaire comme en milieu pénitentiaire.

II. Organisation et localisation des équipes

L'AfVT compte, fin février 2019, sept salariés, une professeure détachée de l'éducation nationale, une stagiaire et un bénévole basés à Paris et Nice. Le pôle de Nice est établi au sein de l'Espace Information et Accompagnement (EIA) et est composé d'une responsable juridique et d'une psychologue clinicienne.

III. Conseil d'administration

Comme mentionné dans les statuts de l'association, l'AfVT est administrée par un conseil dont le nombre des membres, fixé par délibération de l'Assemblée Générale, est compris entre douze membres au moins et vingt et un membres au plus. Les membres du conseil sont élus au scrutin secret, pour quatre ans, par l'Assemblée générale, choisis dans les catégories de membres dont se compose cette assemblée, pour moitié au moins parmi les membres titulaires.

A la fin 2018, le conseil d'administration s'est réuni 4 fois. Une Assemblée générale ordinaire et deux Assemblées générales extraordinaires ont eu lieu (ces dernières afin de procéder à la modification des statuts permettant de demander la reconnaissance d'utilité publique).

Suite au Conseil d'Administration du 27 février 2019, les membres du Conseil d'Administration sont :

Présidente	Mme	DARSES	Sophie
Secrétaire générale	Mme	BERTOULOUX- DIZIN	Mélanie
Trésorier	M.	d'AMECOURT	Hugues
Administratrice	Mme	ANGLADE	Chantal
Administrateur	M.	DENOIX de SAINT MARC	Valéry
Administrateur	M.	IKIAS	Pierre François
Administratrice	Mme	KLEIN	Danièle
Administratrice	Mme	LOMBARD	Christiane
Administrateur	M.	CATALANO	Michel
Administratrice	Mme	PERRINE	Annick
Administrateur	M.	REVOL	Yann
Administrateur	M.	SANDLER	Samuel
Administrateur	M.	SICOT	Sébastien
Administrateur	M.	VANSTEENKISTE	Philippe
Administrateur	M.	VITANI	Paul

IV. Contexte socio politique

Entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2018, nous avons dénombré 5 nouveaux attentats ayant touché des français, en France ou à l'étranger :

- Agression de surveillants pénitentiaires à la prison de Vendin-le-Veil, le 11 janvier 2018
- Attentats contre l'Ambassade de France et l'Institut français à Ouagadougou, le 02 mars 2018
- Attentats de Trèbes et Carcassonne, le 23 mars 2018
- Attentat dans le quartier de l'Opéra à Paris, le 12 mai 2018
- Attentat à Strasbourg, le 11 décembre 2018

De son côté, avec la création du poste de Délégué Interministériel chargé de l'Aide aux Victimes (DIAV), occupé jusqu'à présent par Madame Elizabeth PELSEZ, l'Etat confirme le projet de consolider une politique publique de l'aide aux victimes reposant sur la co-construction et la concertation avec les associations concernées. Des grandes mesures ont été prises notamment avec l'adoption du projet de loi justice qui crée le Juge de l'Indemnisation des Victimes d'Actes de Terrorisme (JIVAT) (voir la section IV. 3. Réunions et travaux avec la DIAV).

V. Chiffres de l'année 2018

- 100 nouvelles victimes suivies portant à 1030 le nombre de personnes faisant l'objet d'un accompagnement
- 65 dossiers dans lesquels l'association s'est portée partie civile
- 3 projets psychothérapeutiques réalisés pour 42 participants
- 26 lycées visités dans le cadre des actions éducatives pour 720 élèves rencontrés

CHAPITRE 2 : l'action de l'AfVT

I. L'aide aux victimes

L'aide aux victimes reste l'une des principales activités de l'association sur l'année 2018. Les victimes des attentats du 13 novembre 2015 et du 14 juillet 2016 ont concentré l'essentiel de notre travail. Le suivi de ces victimes se poursuit sur des problématiques diverses d'indemnisation, d'expertises médicales mais également de nouveaux enjeux dont le retour/maintien à l'emploi, la reconnaissance de nouveaux préjudices par le Fonds de garantie (FGTI), l'attribution de la médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme et bien entendu les procédures judiciaires.

L'attentat de Strasbourg a mobilisé l'équipe sur la fin de l'année 2018 et sera l'une des priorités de l'année 2019.

II. L'accompagnement juridique et socio-administratif des victimes

1. Quelques chiffres

Le siège parisien de l'AfVT (hors structure d'accueil et d'accompagnement à Nice) a enregistré 100 nouvelles victimes avec lesquelles nous avons été en contact et pour lesquelles nous avons procédé ou continuons de poursuivre un suivi juridique et socio-administratif.

Concernant notre antenne niçoise, intégrée au sein de l'Espace d'Information et d'Accompagnement, 74 nouvelles personnes ont été rencontrées en 2018 et le nombre de victimes recensées au 31 décembre 2018 est de 391 dont 162 ont un dossier actuellement en cours de suivi.

Au 18 mars 2019, le siège parisien de l'AfVT a accompagné 23 nouvelles victimes.

2. Nature du suivi effectué

Le service juridique s'engage à fournir un accompagnement juridique personnalisé et confidentiel répondant aux besoins et aux demandes des victimes qui s'adressent à elle.

Notre équipe informe les victimes sur l'intégralité de la procédure d'indemnisation, les pièces justificatives à fournir et les accompagne dans la constitution de leur dossier – et de son suivi – auprès du Fonds de garantie (FGTI) ainsi que sur les droits relatifs au statut de partie civile.

En lien avec les professionnels de l'assistance sociale et de l'assurance maladie, l'association accompagne les victimes dans leurs diverses démarches sociales et administratives et apporte un suivi concernant les droits rattachés au statut de victime civile de guerre, le retour à l'emploi, un accompagnement social ainsi que sur certaines thématiques telles que le suicide.

a) L'indemnisation auprès du FGTI

Les questions relatives à l'information sur la procédure d'indemnisation sont encore très présentes et les victimes sollicitent la présence de l'association ou de leurs avocats lors des expertises d'étape ou finales. Les personnes victimes font naturellement appel aux juristes ou psychologues qui ont une connaissance de leur situation depuis de nombreux mois voire des années. Il s'agit de préparer ces expertises, tant sur un plan psychologique que juridique en compilant tous les documents retraçant ses prises en charge depuis l'attentat, et, concomitamment, en permettant à la personne victime d'appréhender ce temps dans les meilleures conditions. Des outils ont été créés par les associations pour optimiser cette préparation.

Une fois de plus l'accompagnement nécessite un travail de collaboration entre les professionnels qui gravitent autour de la victime.

Enfin, lors des propositions d'indemnisations finales, beaucoup de victimes reviennent vers l'association afin d'avoir un second avis ou de comprendre le montant leur étant proposé.

Dans le cadre des réformes relatives au Fonds de Garantie (FGTI), notre association a été auditionnée en qualité de représentant des victimes du terrorisme (groupes de contacts des avocats relatifs au Livre blanc sur les nouveaux postes de préjudices ; le rapport de la commission Porchy-Simon).

Aussi, notre association a été auditionnée par l'Assemblée Nationale et le Sénat pour la rédaction du rapport BUSSIERE qui préconise la mise en place d'un juge de l'indemnisation (JIVAT) (voir la section IV. 3. Réunions et travaux avec la DIAV).

b) Le statut de victime civile de guerre

L'intégration à l'ONAC

L'association est régulièrement en contact avec les directions départementales de l'Office des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre (ONACVG) afin d'assurer le suivi de certaines victimes. Conformément à la réglementation instaurant la liste partagée, les victimes éligibles à l'indemnisation peuvent devenir ressortissantes de l'ONAC avec qui nous sommes également amenés à travailler conjointement sur certains suivis de dossiers. Ainsi, nous recommandons régulièrement aux victimes de devenir ressortissantes de l'ONAC ou pupilles de la nation.

Nonobstant un courrier de l'ONAC, les personnes victimes ont recours aux services de l'association pour une meilleure compréhension de l'enchevêtrement des dispositifs et une aide purement administrative.

Les principales thématiques abordées sont le retour à l'emploi, les demandes de logements, les indemnités et leur complémentarité avec le Fonds de Garantie (FGTI) ainsi que le statut de pupille de la nation.

La demande de médaille

Par décret du 12 juillet 2016, le Président de la République a porté création de la médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme. Cette médaille est destinée à manifester l'hommage de la Nation aux victimes d'actes terroristes commis sur le territoire national ou à l'étranger.

La médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme est décernée, pour les attentats ayant eu lieu à compter du 1er janvier 2006 : 1°) Aux Français tués, blessés ou séquestrés lors d'actes terroristes commis sur le territoire national ou à l'étranger ; 2°) Aux étrangers tués, blessés ou séquestrés lors d'actes terroristes commis sur le territoire national ou à l'étranger contre les intérêts de la République française.

L'AvVT a envoyé 31 dossiers de demande de médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme durant l'année 2018.

Le 1er juin 2018, a été publié au Journal Officiel le premier décret portant attribution de la médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme à titre posthume à Camille Quilin, victime des attentats du Caire le 22 février 2009. La médaille lui a été remise le jour de ses funérailles, le 1er juin 2018.

Le 4 novembre 2018, a été publié au Journal Officiel le premier décret collectif d'attribution de la Médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme. Ce décret a décerné la médaille à 124 personnes, dont 22 à titre posthume. 21 attentats entre 2011 et 2017 étaient représentés. 14 personnes de nationalité étrangère, 7 mineurs et 6 personnes appartenant à des forces publiques ou privées de sécurité et de défense ont reçu cette distinction.

Le début d'année 2019 a été marqué par la modification du décret portant création de la médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme. La médaille s'applique désormais aux victimes depuis le 1^{er} janvier 1974 (et non plus le 1^{er} janvier 2006). En ce début d'année 2019, nous avons déjà accompagné 25 nouvelles demandes de médaille.

c) Le retour à l'emploi

Pour les victimes, la problématique de l'adaptation de leur poste de travail et les questions de reconversion ou de retour à l'emploi sont devenues un enjeu non négligeable. Notre association est pleinement mobilisée sur ces thématiques en coopération avec l'Office des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre (ONACVG). Dans le cadre de cette thématique, l'AfVT est intégrée aux travaux impulsés par la Déléguée Interministérielle chargée de l'Aide aux Victimes (DIAV) en participant aux diverses tables rondes avec les acteurs concernés (voir la section 3.3.2. Réunions et travaux avec la DIAV).

Au sein de l'Espace d'Information et d'Accompagnement de Nice, une collaboration étroite avec la DIRECCTE et le Pôle Emploi s'est mise en place afin de permettre à chaque personne d'obtenir une réponse adaptée. En pratique, une psychologue du travail tient une permanence à raison d'une fois par mois et des points sur les situations des personnes sont régulièrement tenus entre le service juridique et le référent pôle emploi.

L'association doit signer une convention de partenariat avec le centre de formation EPNAK qui est spécialisé dans l'accompagnement et la formation pour des personnes en situation de handicap. L'objectif est de travailler ensemble afin d'accompagner au mieux les victimes reconnues comme travailleur handicapé dans leur retour à l'emploi à travers leurs offres de formation, de suivi et d'insertion.

d) La question du suicide et du deuil

L'année 2018 a été tristement marquée par le suicide de deux jeunes victimes d'attentats dont les familles étaient en lien avec l'association.

Même si le lien avec les cellules d'urgence médico-psychologique (CUMP) et les différents professionnels de santé restent prioritaires, nous avons lancé un rapprochement avec des associations spécialisées dans l'accompagnement des familles endeuillées et le suicide afin d'apporter le plus grand soutien possible à ces familles et savoir comment prévenir au maximum les situations à risque à l'avenir.

Nous avons identifié deux structures principales que sont :

- Phare Parents enfants, une association spécialisée sur la prévention du suicide chez l'enfant et l'accompagnement des familles
- Empreinte, une association spécialisée sur le deuil

L'objectif est de nouer un partenariat sur le long terme avec ces structures et d'organiser des rencontres communes. A titre d'exemple, l'AfVT va participer aux Assises du Deuil le 12 avril 2019 et va inviter les associations lors de divers événements que nous organisons tels que les rencontres inter associatives.

Par ailleurs, l'AfVT a intégré les groupes de travail sur l'annonce des décès à l'initiative de la DIAV.

3. L'accompagnement des victimes sur le plan judiciaire

a) Les nouvelles constitutions de parties civiles de l'AfVT

Depuis le 1er janvier 2018, 5 attentats ont touché des Français soit en France soit à l'étranger. Ces attentats représentent donc, à terme, 5 nouvelles constitutions de partie civile pour l'association (lorsque tous ces dossiers seront passés sous l'autorité d'un juge d'instruction), faisant porter le chiffre total des dossiers dans lesquels nous sommes constitués à 65.

En 2018, l'AfVT s'est constituée partie civile dans 7 dossiers concernant des associations de malfaiteurs dans le cadre d'une entreprise terroriste.

L'AfVT a également fait un signalement auprès du parquet concernant une vidéo postée par Alain SORAL faisant l'apologie du terrorisme.

Il est à noter que l'investissement du champ judiciaire par notre association tend à s'accroître puisque nous cherchons à être davantage présent sur le délit d'apologie du terrorisme et sur les associations de malfaiteurs dans le cadre d'une entreprise terroriste (incluant notamment les procès relatifs à certaines filières ayant acheminés des Français en zone irako-syrienne).

b) Les constitutions de parties civiles en cours

Les procès étant programmés sur les trois prochaines années, le service juridique analyse et produit des comptes-rendus des réquisitions et ordonnances de mise en accusation dans le cadre des procédures judiciaires sur :

- les attentats de janvier 2015
- la Prison d'Osny
- le Thalys
- les bonbonnes de gaz à Notre Dame
- l'attentat de Nice
- le 13 novembre
- l'avion du Président du Rwanda en 1994
- Saint Etienne du Rouvray et Magnanville

c) Les réunions de parties civiles

Dans le cadre de nos activités d'aide aux victimes, l'AfVT est attentive à suivre toutes les réunions de partie civile dans lesquelles les juges d'instruction convoquent les victimes afin de dresser un bilan des investigations en cours et de présenter les avancées éventuelles des enquêtes de la police judiciaire. Cette activité est fondamentale dans le processus de reconstruction et de résilience des victimes en ce qu'elle leur permet d'accéder à la « vérité judiciaire ».

Voici la liste des réunions de parties civiles auxquelles l'AfVT était présente ou représentée :

- 22 février 2018, réunion des parties civiles concernant l'attentat commis à Grand Bassam le 13 mars 2016
- 9 juillet 2018, réunion des parties civiles concernant les attentats du 13 novembre 2015

- 6 septembre 2018, réunion des parties civiles concernant l'attentat de la rue des rosiers du 9 août 1982
- 25 septembre 2018, réunion des parties civiles des attentats des 7, 8 et 9 janvier 2015
- 6 novembre 2018, réunion des parties civiles des attentats de Westminster du 22 mars 2017
- 8 novembre 2018, réunion des parties civiles Ghislaine Dupont et Claude Verlon
- 20 et 28 novembre 2018, réunions des parties civiles pour les attentats de Nice. Le dossier est instruit par Maître Casubolo-Ferro. L'association a organisé une réunion d'information en amont. L'AfVT met un point d'orgue à préparer les personnes victimes à cet échange avec les magistrats. Il s'agit principalement de permettre aux personnes victimes de poser les questions le plus souvent relatives à la procédure pénale. Cela favorise leur compréhension des termes employés ainsi que la démarche de l'autorité judiciaire. C'est ainsi qu'un avocat et trois salariés de l'association ont répondu aux questions de 26 personnes lors de cette réunion d'information.

d) Les procès

Toujours dans la logique de l'accompagnement des victimes dans leur processus de reconstruction par la manifestation de la « vérité judiciaire », notre association accompagne les victimes dans les procès qui les concernent et qui sont souvent une expérience extrêmement éprouvante pour elles. En 2018, notre association a assuré une présence dans 9 procès et 2 délibérés.

Les procès tenus en 2018

En 2018, l'AfVT a assisté aux procès suivants :

- Du 24 janvier au 14 février 2018, s'est tenu le procès de Jawad BENDAOU, Mohamed SOUMAH et Youssef AIT-BOULAHSEN devant la 16ème chambre correctionnelle pour participation à une association de malfaiteurs terroriste en vue de la préparation d'un ou plusieurs crimes d'atteintes aux personnes.

Ressources mobilisées : dossier instruit par Maître Antoine CASUBOLO-FERRO. Le service juridique de l'AfVT était présent chaque jour pour effectuer un compte rendu d'audience (43 heures de présence).

- Les 5, 6, 8 et 9 février 2018, s'est tenu le procès contre Salah Abdelslam à Bruxelles pour la fusillade contre des policiers rue de Dries à Forest le 15 mars 2016.

Ressources mobilisées : dossier instruit par Maîtres Guillaume LYS et Antoine CASUBOLO-FERRO. L'AfVT était présente lors de l'ouverture du procès (10 heures de présence).

- Du 05 mars au 15 mars 2018, s'est tenu le procès de Ilich RAMIREZ SANCHEZ (dit « CARLOS ») en appel dans le cadre de l'attentat du Drugstore Publicis commis le 15 septembre 1974.

Ressources mobilisées : dossier instruit par Maître Constance DEBRE. Le service juridique de l'AfVT était présent chaque jour pour effectuer un compte rendu d'audience (75 heures de présence).
- Du 5 avril au 13 avril 2018, s'est déroulé le procès devant la 16ème chambre correctionnelle de la filière de Lunel. 5 personnes étaient présentes sur le banc des accusés.

Ressources mobilisées : dossier instruit par Maître Claire JOSSERAND-SCHMIDT. L'AfVT était présente lors de cette audience pour effectuer un compte rendu d'audience (35 heures de présence).
- Le 11 avril 2018, s'est tenue l'audience à la Chambre de l'Instruction concernant l'examen de l'appel du parquet et du nôtre contre l'ordonnance de non-lieu délivrée à Hassan DIAB dans le cadre de l'attentat de la rue Copernic du 03 octobre 1980.

Ressources mobilisées : dossier instruit par Maître David PERE. L'AfVT a travaillé collectivement avec Maître David PERE pour l'analyse du dossier (70 heures de travail).
- Les 4, 5 et 6 juillet 2018, s'est tenu le procès du forum jihadiste « Ansar-Al-Haqq ». Les prévenus étaient Messieurs David RAMASSAMY, Nordine ZAGGI et Farouk BEN ABBES.

Ressources mobilisées : dossier instruit par Claire JOSSERAND-SCHMIDT et Antoine CASUBOLO-FERRO. L'AfVT était présente pour effectuer un compte rendu d'audience. (24 heures de travail).
- Les 27 et 28 septembre 2018 s'est tenu le procès de L.S, K.S et Anass BELLOUM pour leur participation à l'organisation Etat Islamique en Syrie.

Ressources mobilisées : dossier instruit par Claire JOSSERAND-SCHMIDT. L'AfVT était présente et a rédigé un compte-rendu d'audience (15 heures de travail).
- Le 2 octobre 2018 s'est tenu le procès d'une fausse victime qui avait escroqué l'AfVT en participant à l'un de nos projets thérapeutiques. Elle a été reconnue coupable et condamnée.

Ressources mobilisées : dossier instruit par Claire JOSSERAND-SCHMIDT. L'AfVT était présente et a rédigé un compte-rendu d'audience. (5 heures de travail).
- Le 26 octobre 2018 a été rendu le délibéré de l'attentat de la rue Copernic ordonnant une expertise complémentaire.
- Le 6 novembre 2018 s'est tenu le procès du Bardo retransmis au Palais de Justice de Paris.

Ressources mobilisées : le dossier était instruit par Géraldine BERGER-STENGER. L'AfVT a été

particulièrement impliquée dans la préparation de ce procès et était en lien avec la DIAV afin d'assurer la prise en charge des victimes et une retransmission dans les meilleures conditions possibles.

- Le 27 novembre 2018, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi en cassation formé par Monsieur Jean-Marc ROUILLAN le 19 mai 2017 contre l'arrêt rendu le 16 mai 2017 par le Pôle 8 de la Cour d'Appel de Paris.
- Les juges d'instruction en charge de l'enquête sur l'attentat commis contre le président Rwandais le 6 avril 1994 ont rendu une ordonnance de non-lieu le 21 décembre 2018 en raison de charges insuffisantes. Celle-ci a pour effet d'abandonner les poursuites à l'encontre de 7 proches de l'actuel président rwandais, Paul Kagamé. L'AfVT a fait appel de l'ordonnance de non-lieu. Le dossier est instruit par Maître Emmanuel BIDANDA. Le service juridique de l'AfVT a effectué une synthèse de l'ordonnance de non-lieu.

Vous pouvez consulter les comptes-rendus de l'AfVT sur [notre site](#).

Les procès à venir en 2019

Le calendrier judiciaire sera chargé ces prochaines années, puisque sera clôturée l'instruction pour les attentats du 13 novembre d'ici le printemps prochain et un procès est prévu pour 2020. Également, pour les attentats de Nice, des rapports d'experts sont attendus en mars 2019 ce qui permettrait une clôture du dossier au mois de juin et un procès l'année suivante. Ces procès seront très longs et nécessiteront d'importantes ressources humaines.

Pour le moment, les procès suivants sont prévus sur l'année 2019 :

- Le 10 janvier 2019 a débuté le procès de l'attentat du Musée juif de Bruxelles pour lequel l'AfVT s'est constitué du fait de la présence d'une victime française. Ce procès a été important notamment concernant la recevabilité de l'AfVT car la justice belge n'a pas l'habitude d'accepter les constitutions de parties civiles des associations. Le 12 mars, Mehdi Nemmouche a été reconnu coupable de quatre assassinats commis dans un contexte terroriste et condamné à la réclusion à perpétuité avec une mise à disposition du tribunal de l'application des peines de 15 ans. Nacer Bendrer a été déclaré coauteur et a été condamné à 15 ans de réclusion criminelle avec une mise à disposition du tribunal de l'application des peines pour une période de 5 ans.
- Le 25 janvier 2019 le procès du Musée du Bardo a repris. L'AfVT a énormément été impliquée dans la préparation du procès et notamment la reconnaissance des droits des victimes françaises d'attentats ayant eu lieu à l'étranger. Cela a notamment permis d'obtenir une retransmission vidéo de l'audience du 6 novembre et de prendre en charge les frais de déplacement des victimes. Un appel a été interjeté.
- Le 12 mars 2019 s'est tenu le procès d'une fausse victime qui avait escroqué l'AfVT en sollicitant les ressources humaines de l'association. Elle a été reconnue coupable et condamnée.

Ressources mobilisées : dossier instruit par Maître Antoine GIRAUDET. L'AfVT était présente et a rédigé un article. (10 heures de travail).

- Du 25 mars au 18 avril 2019 se tiendra en appel le procès contre Abdelkader Merah et Fettaï Malki pour les faits commis à Toulouse et Montauban les 11, 15 et 19 mars 2012. L'AfVT est représentée par Maîtres Antoine Casubolo Ferro et Géraldine Berger-Stenger. Le service juridique sera présent quotidiennement pour effectuer un compte rendu d'audience. Le service juridique s'est réuni une fois par semaine pendant plusieurs mois avec ses avocats afin d'étudier les différents éléments du dossier et mettre en place une stratégie de défense.
- Les 15 et 16 mai 2019 se tiendra une audience pour financement du terrorisme pour laquelle l'association sera représentée par Maître Claire Josserand Schmidt.
- Du 20 au 22 mai 2019 aura lieu l'appel de l'affaire Ansar Al Haqq.
- Les 4 et 5 juillet 2019 se tiendra le procès en appel contre L.S. L'AfVT sera présente et effectuera un compte rendu d'audience.
- Du 23 septembre au 11 octobre 2019 se tiendra le procès dans l'affaire dite des « Bonbonnes de gaz à Notre Dame ». 8 personnes sont poursuivies dans ce dossier. Le dossier est instruit par Maître Claire JOSSERAND-SCHMIDT. Le service juridique de l'AfVT a fait une synthèse de l'ordonnance de mise en accusation et suivra quotidiennement le procès pour effectuer un compte rendu d'audience.
- Du 19 au 22 novembre 2019 se tiendra le procès concernant l'agression de deux surveillants pénitentiaires à la Prison d'Osny par Bilal TAGHI. Le dossier est instruit par Maître Béatrice DUBREUIL. Le service juridique de l'AfVT a fait une synthèse de l'ordonnance de mise en accusation et suivra quotidiennement le procès pour effectuer un compte rendu d'audience.

III. Accompagnement psychologique des victimes et programmes à visée thérapeutique

1. Accueil, information, accompagnements psychologique individuel et groupal, orientation des victimes

L'AfVT a salarié, sur la période de janvier à septembre 2018, un psychologue à temps plein basé à Paris, ainsi qu'une art-thérapeute à mi-temps, basée à Paris également.

Depuis septembre 2018, le pôle psychologique de l'association s'est restructuré. Il comprend désormais la présence d'une psychologue à temps plein basée à Nice. La psychologue est amenée à se déplacer fréquemment sur Paris, à raison d'une semaine de travail par mois. Un calendrier prévisionnel des déplacements est fixé à l'avance.

A Nice, la psychologue exerce pour l'AfVT des missions au sein de l'Espace d'Information et d'Accompagnement, qui est un dispositif étatique dont l'ouverture est fonction essentiellement des besoins repérés au regard de l'attentat qui a eu lieu en juillet 2016 à Nice. L'ouverture de l'EIA est maintenue pour l'année 2019.

Les missions du psychologue sont plurielles au sein de l'AfVT. Nous distinguerons les missions d'ordre clinique, des missions logistico-administratives.

C'est-à-dire que le psychologue a pour fonction :

- d'accueillir
- d'informer
- d'accompagner
- d'orienter
- de soutenir la dynamique associative

Mais aussi de :

- structurer et coordonner des projets de médiations à visée thérapeutiques
- assurer un lien interinstitutionnel et un travail en réseau au niveau national
- soutenir des actions éducatives

2. Orientation des victimes- Travail en réseau

A Paris comme à Nice, l'AfVT s'inscrit dans un tissu partenarial qui permet au psychologue d'orienter les personnes victimes et/ou leurs proches en fonction des besoins identifiés et des demandes exprimées.

Si l'action de l'AfVT vise à promouvoir un accompagnement spécifique des victimes, l'association tend aussi à mettre en œuvre le travail en réseau entre les intervenants hospitaliers, associatifs et libéraux.

3. Accompagnement psychologique

La psychologue peut proposer un soutien psychologique à court et moyen terme qui fait suite à une évaluation clinique préalable. L'accompagnement est gratuit et confidentiel.

La prise en charge s'appuie sur des connaissances théoriques scientifiques mises à jour continuellement dans le cadre d'une formation continue. La psychologue s'assure que les méthodes utilisées sont pertinentes pour la personne victime au regard de la singularité de sa personnalité et de sa situation.

Deux modalités d'accompagnement ou de soutien psychologique sont proposées au sein de l'AfVT: l'accompagnement individuel et l'accompagnement en groupe.

- L'entretien individuel

Le nombre maximum d'entretien est fixé à 16 rendez-vous par personne, renouvelable une fois.

- Les projets de médiations thérapeutiques

Dits Projet Mimosa (enfant), Projet Papillon (adolescents), Projets Phoenix (adultes). La participation à ces projets est soumise à certaines conditions.

4. Les programmes thérapeutiques

Depuis 2014, l'AfVT conçoit des programmes psychothérapeutiques destinés à des personnes endeuillées, traumatisées, c'est-à-dire plus généralement impactées par un acte terroriste.

Le traumatisme est ce qui s'impose à la personne victime et contre quoi elle ne peut rien : l'attentat s'avère être un événement inassimilable face auquel la personne se retrouve démunie, réduite à un affect d'effroi.

L'effroi est un affect qui, contrairement à la peur et à l'angoisse n'est pas un système de défense du psychisme : c'est-à-dire qu'il ne permet pas de mettre assez à distance le danger. L'effroi est une réaction de détresse psychique face à une situation de danger à laquelle la personne n'était pas préparée : elle subit alors l'évènement. La brutalité du traumatisme rompt la continuité de la vie psychique en empêchant l'évènement de se connecter à l'histoire de vie du sujet de sorte qu'il y a un avant et un après l'évènement.

Cette singularité du deuil et/ou du trauma lié à un acte terroriste doit impérativement être assimilée par les professionnels et orienter leur approche psychothérapeutique. C'est donc à partir de ces considérations préliminaires que les programmes psychothérapeutiques sont élaborés. Ils sont de nature évolutive, car ils se nourrissent de la clinique et de la recherche, et se déclinent en trois volets.

Le Projet Mimosa, pour enfants de 7 à 12 ans

Le Projet Mimosa c'est une semaine d'ateliers pensés pour les enfants et leurs parents. Ces ateliers ont un double objectif :

- Puisqu'ils sont en partie coordonnés par des psychologues, et des art-thérapeutes, certains ateliers sont proposés à des fins thérapeutiques.
- Puisqu'ils sont encadrés par des animateurs ou des artistes d'autres ateliers sont tournés vers la création, le partage, l'éveil de la curiosité. Autant dire qu'ils sont vecteurs de lien social.

Le Projet Mimosa c'est avant tout l'histoire de rencontres. La semaine consacrée au projet est structurée autour de moments incontournables. Celui d'abord de l'accueil enfants-parents chaque matin. Nous prenons le temps, cinq jours consécutifs (du lundi au vendredi en période de vacances scolaires), d'accueillir chacun d'entre eux en tenant compte des singularités, tout en veillant à accompagner l'émergence d'une dynamique de groupe. Nous sommes donc soucieux de respecter

leur rythme, et de soutenir la façon dont chaque personnalité s'empare de ces échanges matinaux pour trouver sa place au sein du collectif.

Le groupe constitué n'est jamais bien nombreux, c'est un choix afin de privilégier la qualité des échanges. À l'issue de ce temps d'accueil enfants-parents, nous disons au revoir aux adultes pour mieux les retrouver la fin de journée venue. Différents ateliers se profilent alors pour les enfants. : art thérapie

Chaque Projet Mimosa est différent, c'est à dire que les ateliers peuvent évoluer d'un Projet à l'autre.

Le Projet Papillon, pour jeunes de 17 à 25 ans

Ce programme psychothérapeutique a été conçu par l'AfVT dès l'année 2013 pour des adolescents et de jeunes adultes. Tous ont été touchés par un acte terroriste de manière directe et/ou indirecte. Aucune hiérarchie n'est établie entre les victimes, à partir du moment où elles s'inscrivent dans une démarche participative et qu'elles peuvent s'exprimer en français. Ce programme est donc ouvert aux victimes du monde entier dès lors qu'elles correspondent à ces critères.

Le programme du Projet Papillon s'inscrit sur une durée de trois années, et ses participants se retrouvent ainsi chaque été sur une période de dix jours. Le lieu du séjour est soigneusement choisi pour favoriser le processus psychothérapeutique qui se déploie tout au long du cycle. Des activités et des ateliers rythment le quotidien des participants dans différents domaines tels que le sport ou la création, et ce pour promouvoir le processus de reconstruction et celui de réconciliation, tant avec soi-même qu'avec les autres.

Au cœur de ce programme se situe le travail d'élaboration mené lors du groupe de parole, chaque matin. Accepter de sortir de l'isolement produit par le traumatisme et se diriger vers la reconstruction s'inscrivent pleinement dans le programme.

De ce fait, des psychologues spécialisés se joignent à d'autres professionnels animant les ateliers pour rendre le Projet Papillon le plus aidant possible, tout en aménageant des plages de liberté et des espaces d'intimité.

Le Projet Phoenix adultes

Les programmes de l'AfVT ne sont pas une alternative au suivi offert par les hôpitaux et certaines structures institutionnelles spécialisées : ils sont complémentaires, proposant notamment un travail de dynamique groupal.

Le Projet Phoenix adultes se présente sous la forme d'un séjour de cinq jours pour une dizaine de pensionnaires. Le lieu sélectionné s'inscrit dans un environnement serein et préservé visant à favoriser tant l'expression subjective que des échanges collectifs.

Ce programme propose chaque jour un groupe de parole suivi d'ateliers de création. L'accueil et la prise en charge des participants nécessitent une attention particulière en raison de l'isolement induit par l'acte terroriste.

Au terme du séjour, un suivi est assuré par l'AfVT auprès du groupe qui se réunit afin de poursuivre les échanges et les élaborations personnelles à un rythme mensuel et/ou trimestriel.

Le Projet Phoenix adultes propose ainsi une main tendue pour accéder à une nouvelle autonomie.

Les programmes psychothérapeutiques ayant été réalisés en 2018

Projets	Dates	Lieu	Participants	Ville / Pays d'origine
Projet Phoenix	Du 15/04 au 19/04/2018	Chantilly	10 participants (adultes)	Antilles anglaises, Belgique, France
Projet Papillon	Du 27/07 au 28/07/2018	Grand Bornand	20 participants (adolescents et jeunes adultes)	Algérie, Belgique, Centrafrique, France, Liban, Maroc
Projet Mimosa	Du 29/10 au 02/11/2018	Nice	12 participants (enfants et adultes)	Nice

IV. Accompagnement institutionnel national et international

Accompagner les victimes ne se résume pas à un soutien juridique ou psychologique mais consiste également à porter leur voix auprès des institutions nationales et internationales.

1. L'intégration de l'AfVT au sein des EIA

Suite à l'attentat du 23 mars 2018 à Carcassonne et Trèbes, les pouvoirs publics locaux et les autorités nationales se sont prononcés en faveur de la création d'un lieu d'accueil spécifiquement dédié aux victimes de cet attentat. L'AfVT a intégré cet Espace d'Information et d'Accompagnement en fonction des besoins formulés par l'Association locale d'aide aux victimes. Le service juridique de l'AfVT a participé aux entretiens et a rencontré 15 victimes des attentats de Trèbes et Carcassonne. Si l'association a quitté l'EIA fin avril, elle continue de participer au Comité Local de Suivi des Victimes (CLSV).

Présente dès la création du Centre d'accueil des familles (CAF), l'AfVT a ensuite intégré l'Espace d'information et d'accompagnement (EIA) de Strasbourg afin de participer en binômes aux entretiens juridiques. L'objectif étant d'assurer une permanence afin d'accompagner et épauler les victimes des attentats sur place. Plusieurs membres de l'AfVT étaient présents pour soutenir et accompagner les victimes de l'attentat commis à Strasbourg. L'AfVT a été présente à 5 reprises à Strasbourg.

2. L'intégration de l'AfVT au sein des CLAVs

Suite au décret n°2016-1056 du 3 août 2016 modifié portant création des comités locaux d'aide aux victimes et des espaces d'information et d'accompagnement des victimes d'actes de terrorisme, chaque préfet de département a commencé à mettre en place un Comité Local d'Aide aux Victimes (CLAV). La principale mission du CLAV est de décliner à l'échelon local la politique publique d'aide aux victimes d'infractions pénales ainsi que d'actes de terrorisme, d'accidents collectifs et de catastrophes naturelles. Il veille ainsi à la structuration, la coordination et la mise en œuvre des dispositifs d'action notamment concernant leur information, indemnisation et prise en charge sanitaire.

L'AfVT a tenu à être présente au plus grand nombre de CLAV possibles afin de partager la voix des victimes mais également son expérience dans la gestion de crise afin que les erreurs du passé ne soient pas reconduites. Outre assister aux réunions, l'AfVT s'investit dans les différents groupes de travail consacrés aux EIA et contribue à la rédaction des schémas départementaux.

L'AfVT était présente à de nombreux CLAV notamment à ceux de Strasbourg, Nice, Val d'Oise, Seine Saint Denis, Côtes d'Armor... L'association a également participé aux CLAV mis en place à Carcassonne notamment ceux du 09 avril 2018 et du 17 mai 2018.

Aujourd'hui, 73 CLAV ont été installés, 11 CLAV en cours d'installation, 17 CLAV sont à créer et à installer.

Le suivi des victimes est également assuré par notre association au travers de notre participation aux dispositifs locaux de suivi des victimes mis en place par les services de l'Etat : les Comités Locaux de Suivi des Victimes d'actes de terrorisme (CLSV).

3. Réunions et travaux avec la DIAV

Suite à la réforme en cours d'étude, l'AfVT a été sollicitée afin d'apporter son expertise sur la création d'un juge unique de l'indemnisation pour les victimes d'actes de terrorisme (JIVAT). L'association a milité pour la mise en place de ce juge qui permettra en cas de refus à l'indemnisation ou de contestation, d'être l'unique organe de recours. Cela a demandé énormément de travail de recherche juridique et de retours d'expérience de victimes et avocats car beaucoup ont émis des réticences et il a fallu s'assurer que certains principes fondamentaux soient respectés. La loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice a été adoptée le 23 mars 2019 et publiée au journal officiel le 24 mars 2019. Le Chapitre IV de cette loi prévoit des dispositions relatives au terrorisme : « Section 2« L'indemnisation des victimes d'actes de terrorisme :« Art. L. 217-6. - Le tribunal de grande instance de Paris a compétence exclusive pour connaître, en matière civile, à moins qu'ils n'échappent à la compétence des juridictions de l'ordre judiciaire :« 1° Des demandes formées par les victimes mentionnées à l'article L. 126-1 du code des assurances contre le fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions, après saisine de ce dernier, et relatives : « a) A la reconnaissance de leur droit à indemnisation ;« b) Au versement d'une provision ;« c) A l'organisation d'une expertise judiciaire en cas de contestation de l'examen médical pratiqué en application de l'article L. 422-2 du même code ou en cas de refus du fonds de garantie de désigner un médecin à cette fin ;« d) A l'offre d'indemnisation qui leur est faite ;« 2° Des recours subrogatoires du fonds de garantie en remboursement des indemnités ou provisions mentionnées au 1° du présent article ;« 3° Des demandes formées contre toute personne, autre que le fonds de garantie, en réparation du dommage résultant d'un acte de terrorisme. »

L'AfVT était présente aux tables rondes organisées par la DIAV sur le retour à l'emploi des victimes d'actes de terrorisme. La troisième était consacrée aux jeunes victimes dont le parcours de scolarité ou d'insertion professionnelle a été bouleversé à la suite d'un attentat.

L'association a travaillé, notamment à l'occasion de réunions préparatoires pour le procès du Bardo, sur la prise en charge des victimes françaises lors de procès à l'étranger afin que celles-ci puissent être présentes aux audiences ainsi que leurs avocats.

Nous avons également souligné l'importance d'une prise en charge effective psychologique et financière des primo intervenants qui sont souvent oubliés alors qu'ils véhiculent de véritables traumatismes.

L'AfVT était présente lors de la réunion organisée par la DIAV le 25 octobre 2018 concernant les pensions militaires d'invalidité. L'association est soucieuse d'informer les victimes du terrorisme de leurs droits concernant la pension militaire d'invalidité.

4. Travaux relatifs à l'aide aux victimes

a) Séminaires de formation et modules pédagogiques

L'AfVT est intervenue auprès des personnels de l'Espace d'information et d'accompagnement de Carcassonne pour sensibiliser les acteurs aux enjeux de la prise en charge des victimes du terrorisme et pour faire connaître le dispositif d'aide aux victimes du terrorisme (10h de formation).

Le 25 octobre 2018 et le 16 novembre 2018, l'AfVT est intervenue auprès de compagnies d'élèves sous-officiers de la gendarmerie nationale dans le cadre d'un séminaire de sensibilisation relatifs à l'aide aux victimes du terrorisme. Les sessions de formation, commandées par la gendarmerie nationale, se sont déroulées respectivement à l'école de gendarmerie de Chaumont et de Châteaulin.

b) Expertises internationales

Du 31 janvier au 2 février 2018, l'AfVT a participé à un atelier de travail des Nations Unies à Accra (Ghana) dans l'optique de participer au partage de son expérience au service des victimes et de diffuser l'expertise « française » à l'international. Le « Guide des bonnes pratiques des Nations Unies » à destination des associations et des États membres a été publié.

Le 18 mai 2018, l'AfVT a rencontré la rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la promotion et la protection des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales dans le cadre de la lutte anti-terroriste. Cette rencontre a été l'occasion pour l'AfVT de partager son expérience au service des victimes et d'expliquer l'expertise « française ».

V. Accompagnement mémoriel des victimes et résilience de la société

1. Participation aux projets de mémoire

Le travail relatif à la mémoire collective est un aspect fondamental de notre mission d'aide et d'accompagnement aux victimes dès lors que la mémoire constitue l'un des ferments de la reconstruction personnelle des victimes et de la résilience collective de la société.

a) L'inventaire des victimes du terrorisme de l'Union européenne

Entre le mois de janvier et le mois d'octobre 2018, l'AfVT a collaboré à l'édition du livre d'analyses et de données au plan international initié par Maite Pagazaurtundua, membre du Parlement européen, « Le livre blanc et noir du terrorisme » dont l'objectif est de cartographier les victimes décédées sur le territoire européen ainsi que les victimes européennes décédées dans des pays tiers entre 2000 et 2018. Cette étude centrée sur la victime a pour mission de réunir l'ensemble des pays européens sur la question de la prise en charge des victimes du terrorisme, puisque tous sont concernés.

Cet ouvrage, conçu en solidarité avec les victimes du terrorisme, intègre de nombreux graphiques et modélisations scientifiques.

b) Le rapport du comité mémoriel

Un comité mémoriel a été instauré le 12 février 2018 afin d'engager une réflexion approfondie sur les différentes façons de commémorer les attentats, afin de rendre hommage aux victimes, dans un esprit de rassemblement de l'ensemble de la Nation. Inscire dans la mémoire collective ces événements tragiques et assurer la transmission de leur connaissance aux générations futures constituent des enjeux déterminants que le comité mémoriel prendra principalement en compte. L'AfVT participe régulièrement aux réunions du comité mémoriel.

L'AfVT participe également aux réunions organisées par la Mairie de Paris en vue de l'installation d'un mémorial en hommage aux victimes du 13 novembre.

c) Le projet de musée

La Ministre de la Justice, Nicole BELLOUBET, a installé le Comité mémoriel en février 2018 afin de réfléchir sur les différentes manières de commémorer les attentats commis en France ou à l'encontre de français à l'étranger. Les membres du comité mémoriel ont remis leur rapport le 7 septembre 2018. 14 propositions figurent à ce rapport dont la création d'un Musée mémorial. Ce Musée aurait pour vocation de répondre à 5 objectifs majeurs : archiver, analyser, donner un sens politique, soigner et guérir et transmettre. Ce Musée mémorial serait à la fois un lieu de mémoire, un lieu de recherche, de conférences et de débats et un lieu de transmission et d'éducation. Plusieurs membres de l'AfVT ont été auditionnés par le Comité mémoriel afin d'obtenir leurs expertises. L'AfVT est très investie et impliquée dans ce projet et sera présente lors des différentes réunions de mission de préfiguration et de mise en place de ce musée.

2. Commémorations

Depuis ses débuts, l'AfVT est activement impliquée dans l'organisation des cérémonies commémoratives et autres actions à visée mémorielle qui ont pour objectif que la société n'oublie pas les victimes du terrorisme. L'association a participé à la toute première commémoration de l'attentat de la rue des rosiers en août 2018.

a) La cérémonie d'hommage national aux victimes du terrorisme

L'AfVT est à l'initiative et organise tous les ans, en partenariat avec la FENVAC, la cérémonie du 19 septembre aux Invalides. En 2018, plus de 500 personnes se sont rassemblées et recueillies et les victimes du terrorisme présentes ont pu profiter d'un temps d'échange avec Emmanuel Macron, président de la République française.

Cette cérémonie était, jusqu'à la fin 2018, reconnue comme hommage national aux victimes du terrorisme en France. Après 10 ans et suite aux différents événements tragiques qui ont eu lieu en France, le gouvernement a acté au 11 mars la journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme. La première cérémonie à cette date aura lieu en 2020.

b) Les événements commémoratifs

Liste par ordre chronologique des réunions et événements commémoratifs en 2018

- Les 7, 8 et 9 janvier 2018, ont eu lieu les cérémonies en hommage aux victimes des attentats de Charlie Hebdo, Montrouge et l'Hypercacher.
- Le 22 février 2018, a eu lieu à Levallois Perret la cérémonie en hommage à Cécile VANNIER et en souvenir des victimes de l'attentat du Caire, Egypte (22 février 2009).
- Le 26 février 2018, a eu lieu aux Invalides la cérémonie en hommage aux victimes de l'attentat commis en Arabie Saoudite le 26 février 2007. Cette cérémonie avait pour objectif de permettre aux victimes et à leurs proches de se recueillir et de permettre la pose d'une plaque en mémoire des victimes dans l'enceinte des Invalides.
- Le 18 mars 2018, a eu lieu à Paris la commémoration de l'attentat du musée du Bardo.
- Le 22 mars 2018, l'AfVT a participé, en Belgique, aux cérémonies de commémoration des attentats du 22 mars perpétrés à l'aéroport de Zaventem et dans le métro de Bruxelles.
- Le 20 avril 2018, l'AfVT a participé au dévoilement de la plaque en hommage à Xavier JUGELE, décédé dans l'attentat du 20 avril 2017 sur les Champs Elysées.
- Le 28 avril 2018, l'AfVT a participé à Marrakech à la cérémonie en hommage aux victimes de l'attentat perpétré au Café Argana.
- Le 1er juin 2018, l'AfVT a participé à la cérémonie en hommage à Camille QUILIN, victime de l'attentat du Caire le 22 février 2009. Elle a mis fin à ses jours le 19 mai 2018.
- Le 9 août 2018, l'AfVT a participé à la commémoration pour l'attentat de la Rue des Rosiers de 1982. Attentat sur lequel le service juridique travaille afin que les mandats d'arrêts internationaux émis soient mis en œuvre par les diverses autorités étrangères.
- Le 24 septembre 2018, l'AfVT a participé au ravivage de la flamme du soldat inconnu en présence de plusieurs classes de lycée ayant pris part à nos actions éducatives
- Le 13 novembre 2018, l'équipe de l'AfVT était répartie sur chacun des lieux des commémorations afin d'apporter son soutien aux victimes et terminer ces cérémonies par un concert devant la mairie du XIème arrondissement.

Au vu de la liste ci-dessus, il est à noter que la plupart des commémorations ou cérémonies mémorielles se déroulent à Paris, soit parce que les attentats ayant frappé le territoire français se sont pour la plupart produits à Paris (en particulier les importants attentats de janvier et novembre 2015)

soit parce que les Invalides, sis à Paris, constitue l'épicentre mémoriel pour les Français victimes d'un acte terroriste à l'étranger.

3. Participation au « Young Ambassadors Program »

L'AfVT a organisé du 24 au 28 avril 2018 le déplacement de trois jeunes Français, victimes du terrorisme en 2015 et en 2016, pour leur faire vivre une expérience exceptionnelle à New York, aux côtés d'autres jeunes, eux aussi impactés directement ou indirectement par le terrorisme.

Ce séjour d'une semaine se produit chaque année sous l'impulsion d'une ONG américaine membre de la FIAVT (Fédération Internationale des Associations de Victimes du Terrorisme), Strength To Strength, et de sa fondatrice, Sarri SINGER.

Le mardi 24 avril, l'AfVT s'est envolée pour New York pour la quatrième fois depuis l'existence du Young Ambassadors Program avec pour témoins Adam, âgé de 15 ans, et Mélanie et Jhanelle, toutes deux âgées de 18 ans.

Adam est le fils d'une otage rescapée de l'Hyper Cacher, le 9 janvier 2015.

Jhanelle et Mélanie ont vécu l'attentat de la Promenade des Anglais à Nice, le 14 juillet 2016. Toutes deux ont déjà participé au Projet Phoenix ados et au Projet Papillon, deux programmes thérapeutiques conçus par l'AfVT.

VI. Actions citoyennes : Terrorisme si on écoutait les victimes

1. Actions éducatives en lycée

a) Quelques chiffres

- 720 élèves
- 26 classes de lycées : 7 classes de 2nde, 6 classes de 1ère, 4 classes de Terminale, 2 classes de BTS, 1 classe préparatoire aux grandes écoles de commerce
- 6 lycées de janvier à juin 2018 (première année scolaire) : 5 en Île-de-France, 1 au Maroc
- 7 lycées de septembre à décembre 2018 (deuxième année scolaire) : 4 en Île-de-France, 3 dans l'académie de Nice
- 25 personnels de l'Education Nationale : 10 Proviseur-e-s ou Proviseur-e-s adjoint-e-s, 3 C.P.E., 2 surveillants, 21 professeur-e-s
- 11 rencontres entre lycéens et victimes du terrorisme

2. Périmètre d'intervention et son expansion

Première année scolaire :

- Académie de Paris
- Académie de Versailles : Vanves (92), Argenteuil (95), Mantes-la-Ville (78), Courbevoie (92)
- Maroc : Marrakech (partenariat avec l'AMVT)

Deuxième année scolaire :

- Académie de Paris
- Académie de Versailles : Argenteuil (95), Courbevoie (92)
- Académie de Nice : Nice et Menton (06)

3. Méthodes employées

Notre méthode prend en compte les recommandations :

- Des programmes de l'Education nationale
- Du PNPR (Plan national de prévention de la radicalisation) publié le 23 février 2018, en particulier l'Axe 1 : « Prémunir les esprits contre la radicalisation » (« Défendre les valeurs de l'Ecole Républicaine » et « Renforcer les défenses des élèves »)
- Du RAN (Radicalisation Awareness Network), de la Commission Européenne

Les actions sont préparées avec les équipes éducatives des lycées, et s'inscrivent dans une pédagogie du projet nécessitant plusieurs interventions dans chaque établissement, selon les phases suivantes :

- Phase 1 : des réunions préalables avec les équipes éducatives pour définir le projet et construire une progression sous forme de planning
- Phase 2 : des interventions de préparation en classe, souvent sous forme d'ateliers
- Phase 3 : rencontre avec les victimes du terrorisme
- Phase 4 : récolte des productions des élèves et publication d'un article sur le site de l'AfVT dans la rubrique <https://www.afvt.org/category/actions-educatives/>

Les sorties scolaires permettent de mettre en place une réflexion avant les rencontres avec les victimes, ou bien de l'élargir après les rencontres :

- Visite de Mémoriaux : nous sommes allés aux Mémoriaux de la Shoah et de Drancy avec une classe de Seconde, au Camp des Milles avec une classe de Première
- Théâtre : la première année scolaire, en mai, nous avons accompagné toutes les classes d'Île-de-France au théâtre à la représentation de Jihad d'Ismaël Saidi, et la deuxième année scolaire, en décembre, à la représentation de Géhenne du même Ismaël Saidi

- Cérémonies solennelles et civiques : nous avons invité une classe d'étudiants de STS2 (deuxième année de Section de Techniciens supérieurs) et trois classes de Seconde à l'Hommage national rendu aux Victimes du terrorisme le 19 septembre 2018 aux Invalides, et une classe de Terminale au Ravivage de la Flamme du Soldat Inconnu le 24 septembre 2018.

4. Thématiques des interventions et inscription dans les programmes scolaires

- Le domaine d'exploration Littérature & Société en Seconde : lycée Georges Braque d'Argenteuil entre janvier et mars 2018, et entre septembre et novembre 2018
- Le domaine d'exploration Littérature & Société, spécialité Classe Médias en Seconde : lycée Claude Bernard de Paris entre janvier 2018 et avril 2018
- Le concours Alter Ego Ratio organisé par La Ligue de l'Enseignement : lycée Lucie Aubrac de Courbevoie entre février et avril 2018, lycée Camille Claudel de Mantes-la-Ville entre janvier et mai 2018
- Le thème « Seuls avec tous » en STS2 (deuxième année de Section de Techniciens supérieurs) : lycée Julie-Victoire Daubié d'Argenteuil et lycée Vauban de Nice en décembre 2018
- Le thème « La Mémoire » en classe préparatoire : lycée Claude Bernard de Paris entre septembre et novembre 2018
- L'option Droit et Enjeux du Monde Contemporain (DEMC) en Terminale L au lycée Lucie Aubrac de Courbevoie en mai 2018 et entre septembre et décembre 2018
- L'option Cinéma Audiovisuel : lycée Le Parc Impérial de Nice en novembre et décembre 2018
- Education Morale et Civique (EMC) : lycée Lucie Aubrac de Courbevoie en mai 2018, lycée Pierre et Marie Curie de Menton et lycée Vauban de Nice en décembre 2018

5. Identification des personnes intervenantes et préparation de leurs interventions

Rencontres entre lycéens et victimes-témoins- Année scolaire 2017-2018 (janvier-mai 2018)

DATES	LYCEES	CLASSES et NOMBRE de	VICTIMES TMOIGNANT
01/02/18	Vanves (92)	30 lycéens volontaires Toutes les classes du lycée	Yohana Brette Guy Benarousse Michel Catalano
22/03/18	Argenteuil (95)	70 élèves de Seconde 2 classes (Littérature & Société)	Mélanie Berthouloux-Dizin Georges Salines
03/04/18	Paris (75)	34 élèves de Seconde 1 classe média	Danièle Klein Michel Catalano
10/04/18	Courbevoie (92)	31 élèves de Seconde 1 classe	Soad Elkhammal Alain Couanon
12/04/18	Mantes-la-Ville (78)	90 lycéens Toutes les classes du lycée	Soad Elkhammal Mohamed Becili
27/04/18	Maroc	50 élèves de 1 ^{ère} 2 classes	Soad Elkhammal Christiane Lombard
11/05/18	Courbevoie (92)	59 élèves de seconde et terminale 2 classes	Guillaume Denoix de Saint Marc Julien Altounian Jean-François Mondeguer

Rencontres entre lycéens et victimes-témoins- Année scolaire 2018-2019 (sept-décembre 2018)

NB : figurent dans ce tableau trois rencontres à Nice et Menton en janvier 2019, car leurs séances de préparation ont eu lieu en novembre et décembre 2018

DATES	LYCEES	CLASSES et NOMBRE de LYCEENS	V I C T I M E S T E M O I G N A N T
08/11/18	Argenteuil (95)	84 élèves de Seconde (Littérature & Société) 3 classes	Soad Elkhammal Hugues d'Amécourt
09/11/18	Courbevoie (92)	19 lycéens de terminale L 1 classe	Soad Elkhammal Christiane Lombard
21/11/18	Paris (75)	69 lycéens de Tale L + une classe d'ESC2 (classe préparatoire) 1 classe	Alain Couanon Jean-François Mondeguer
14/12/18	Argenteuil (95)	54 lycéens de 1 ^{ère} STMG + 1 classe de STS2 1 classe	Hugues d'Amécourt Stéphanie Roman Khaled Saadi
16/01/19	Nice (06)	29 élèves de Seconde pro + 1 classe de STS2 1 classe	Carolina Mondino Khaled Saadi
17/01/19	Nice (06)	40 élèves de 1 ^{ère} et terminal Option Cinéma audiovisuel	Michel Catalano Georges Salines

18/01/19	Menton (06)	42 élèves de 1ère L et 7 élèves du Micro-lycée (« raccrochage scolaire ») et 4 élèves responsables du « jardin de la paix »	Danièle Klein Georges Salines
----------	-------------	---	----------------------------------

Chacune de ces rencontres, sauf la première au lycée Michelet de Vanves, a été préparée selon les quatre phases exposées en 1.1.3.

Au cours de ces préparations, nous avons mis en place :

- Des ateliers lecture de l'image : au lycée Georges Braque d'Argenteuil en février 2018
- Des ateliers d'écriture : au lycée Georges Braque d'Argenteuil en mars 2018, au lycée Lucie Aubrac de Courbevoie entre septembre 2018 et janvier 2019, au lycée Vauban en décembre 2018
- Des ateliers de recherches documentaires : au lycée Claude Bernard de Paris en mars 2018
- Des ateliers films : au lycée Claude Bernard de Paris en mars 2018
- Des ateliers retour d'expérience : au lycée Georges Braque d'Argenteuil en septembre 2018 et au lycée Julie-Victoire Daubié en octobre 2018

Nous avons participé au tournage d'un court-métrage intitulé Réfléchir sans fléchir au lycée Camille Claudel de Mantes-la-Ville en janvier 2018 qui a gagné le concours Alter Ego Ratio en mai 2018.

Nous avons expliqué et mis en voix des textes littéraires et philosophiques au lycée Claude Bernard de Paris en novembre 2018.

Chacune des rencontres, à l'exception de la première au lycée Michelet de Vanves, a été préparée aussi avec les victimes-témoins : nous les réunissons quelques jours avant la rencontre, leur exposons le contexte pédagogique, le parcours et les travaux effectués avec les lycéens.

VII. Autres actions de prévention

1. Actions de sensibilisation et de formation sur le territoire

Le partenariat liant l'AfVT et la Préfecture des Hauts-de-Seine a été clôturé le 23 novembre 2018. Plusieurs actions destinées aux professionnels ont été menées au cours de l'année dans le cadre de cette convention.

- 14 février 2018 : matinée de présentation organisée avec le centre socio-culturel « Europe » de la ville de Colombes. Cette action était destinée à l'équipe de 5 permanents en présence d'un membre du Conseil d'administration du centre socio-culturel.
- 19 février 2018 : intervention lors d'une session de sensibilisation à la prévention organisée par la Préfecture des Hauts-de-Seine. Une quinzaine de travailleurs sociaux des centres d'accueil de migrants du département ont participé à cette session.

- 28 septembre 2018 : présentation Antony lors de la tenue de la CLIP (Commission Locale Inter Partenaire) organisée par la ville d'Antony réunissant 150 acteurs du territoire : associations locales, équipe municipale, représentants du département et des administrations...
- 12 octobre 2018 : conception et animation d'une matinée de sensibilisation organisée avec la commune de Bourg-la-Reine en présence de 30 professionnels du territoire.

2. Interventions en milieu ouvert

Hauts de Seine

Une action de sensibilisation avec la préfecture des Hauts de Seine a eu lieu pendant le mois de février 2018 dans le cadre du programme « Prévention de la radicalisation ».

Intervention SPIP 75

Le 13 septembre 2018 l'association a organisé un débat intitulé « Terrorisme, et si on écoutait les victimes ? » en partenariat avec le ministère de la justice, la mairie de Paris, et la maison des journalistes et a fait intervenir une victime des attentats de Bali du 12 octobre 2002. Dans le cadre d'un cycle de modules thématiques (la justice, la liberté...), le projet vise à permettre la rencontre entre une victime d'attentat terroriste et des personnes placées sous-main de justice en milieu ouvert. Dans l'esprit de la justice restaurative, l'objectif de ces rencontres est d'utiliser l'exemplarité et la singularité du parcours d'une victime résiliente pour lutter contre le processus d'auto-victimation dans lequel ce public peut parfois s'enfermer et qui constitue souvent le préalable au choix de la radicalisation comme voie alternative.

3. Interventions en milieu pénitentiaire

L'AfVT est intervenue avec des victimes dans l'Hérault et l'Indre. Il y a eu 10 déplacements dans l'Hérault avec trois victimes d'attentats différents, l'une otage de l'Hyper Cacher, l'une des attentats du 22 mars à Bruxelles et la troisième des attentats de Bali le 12 octobre 2002.

L'AfVT a participé à deux formations les 11 et 12 avril 2018.

CHAPITRE 3 : Ressources et partenariats

I. Dons et subventions

Les ressources de l'AfVT sont divisées comme ceci sur l'exercice 2018 :

- 6.10 % de dons (en baisse de 42.04 % par rapport à l'année précédente)
- 91.70 % de subventions (en baisse de 10.72 % par rapport à l'année précédente)

➤ 2.20 % de libéralités

Nous avons identifié de nouveaux leviers de croissance en 2018 en collaborant avec ONG Conseil qui nous a permis de prospector 300 nouveaux membres, donateurs réguliers de l'association.

II. Partenariats

1. Bilan des partenariats en cours

Tout au long de l'année, sur la base d'une convention de partenariat

PARTENAIRES FINANCIERS

Institutionnels



Organismes publics et fondations



Organismes privés

IREMOS



Association unique des outils et de l'expertise métier, IREMOS a été créée dans un objectif simple : proposer aux organisations, collectivités et entreprises des méthodes et savoir-faire éprouvés au sein du GIGN, en les adaptant au monde civil et aux spécificités de chaque client.

AGMYO



Association d'aide aux anciens combattants invalides qui apporte soutien et conseil aux anciens combattants, principalement les blessés de guerre et civils, militaires, pompiers, gendarmes, touchés aux yeux et aux oreilles.

PARTENAIRES ASSOCIATIFS

MARIANNE MYRIAM LEHMANN ZAOUÏ (solidarité avec les victimes du terrorisme palestinien)

Mouvement de solidarité dont l'objectif principal est d'unir, de servir de trait d'union, de rassembler toutes les personnes concernées par les actes du terrorisme palestinien et les injustices antisémites, sans considération d'appartenance politique ou religieuse

Oubliés de Loyada

Associations œuvrant pour la reconnaissance des victimes et de l'attentat de Loyada qui a eu lieu le 3 février 1976 à Djibouti (TFAI – territoire français des Afars et des Issas) où un car scolaire de l'armée française est pris en otage par 4 ravisseurs armés se réclamant du FLCS (front de libération de la Côte des Somalis). Ce car devait emmener 31 enfants de militaires français âgés de 5 à 12 ans à leurs écoles.

V-Europe



V-Europe a été créé par des victimes de terrorisme, autant pour des victimes d'actes terroristes commis en Belgique, que pour des belges touchés à l'étranger. L'association a été créée en premier lieu pour des événements passés, et également – cela semble malheureusement possible – pour des événements futurs.

Dans le cadre VIIIème Congrès International des Victimes du terrorisme que l'AvVT organise au mois de Novembre 2019 mais pour lequel des partenariats ont déjà été mis en place.

CO-ORGANISATEUR



VILLE DE NICE

Nice est une ville martyre qui a subi l'un des attentats les plus meurtriers commis sur le territoire national français. Mais ce n'est pas cette horrible tragédie qui donne à la ville la légitimité d'accueillir ce congrès. C'est la capacité qu'elle a montrée, avec toute sa population, tous ses acteurs, à réagir, à faire face et à se redresser.

La co-organisation de cet événement par la Ville de Nice est un pas supplémentaire vers la résilience et vient en complément des actions mises en œuvre, sous l'impulsion de Christian Estrosi, pour surmonter ce drame et accompagner les victimes :

- Mise en place immédiate de mesures pour aider les victimes et leurs familles, dans leurs démarches, leur prise en charge psychologique,
- Nice accueillera le dispositif régional de prise en charge globale du psychotraumatisme
- Mise en place d'un comité pour la mémoire des victimes, avec les associations de victimes et d'aide aux victimes, dont Promenade des Anges et Mémorial des Anges.
- Cérémonies de commémoration les 14 juillet 2017 et 2018 imaginées avec les familles de victimes et les associations de victimes.

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



La lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ne se limite pas à la surveillance et à la sécurité. Le Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN) rassemble des praticiens de toute l'Europe travaillant dans le domaine de la prévention de la radicalisation.



Le bureau de lutte contre le terrorisme de l'ONU assure la direction stratégique de la lutte contre le terrorisme menée par l'Organisation des Nations Unies, participe au processus de prise de décisions de l'Organisation et veille à ce que les travaux de

celle-ci tiennent compte des causes et des répercussions transversales du terrorisme.



Le Centre d'Analyse du Terrorisme (CAT) est un centre de recherche dont l'objectif est de devenir le think tank européen de référence dans le domaine de l'analyse du terrorisme. Le CAT est reconnu comme organisme d'intérêt général.

PARTENAIRES ASSOCIATIFS



La Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs (FENVAC) est une association loi de 1901 créée en 1994 par 8 associations de victimes de catastrophes survenues entre 1982 et 1993. Aujourd'hui, 77 associations de victimes sont membres de la FENVAC et participent à une action de soutien envers les victimes de drames collectifs.



L'association "13onze15 : Fraternité et Vérité" a été créée le 9 janvier 2016, par des victimes et proches de victimes des attentats survenus le 13 novembre dernier à Paris et Saint-Denis.



Life for Paris est une association de victimes et de familles de victimes des attentats du 13 novembre 2015. Life for Paris accueille à la fois des rescapés, des familles de victimes, des primo-intervenants et des aidants, tous directement concernés par les attentats du 13 novembre 2015.



« Promenade des Anges : 14 juillet 2016 » a été créée le 11 août, moins d'un mois après l'attentat terroriste du 14 juillet 2016 à Nice, qui coûta la vie à 86 personnes et en blessa physiquement et psychologiquement des centaines d'autres. Il s'agit d'une association à but non lucratif (« loi 1901 »), constituée à l'initiative de victimes de cet attentat.



« Mémorial des Anges » est à l'origine des commémorations du 14 juillet 2017 et du dépôt de 86 Galets en mémoire des victimes de l'attentat de Nice dans la chaîne de l'Himalaya. Depuis janvier 2017, l'association porte l'édification, à Nice, d'un lieu de mémoire pour toutes les victimes du terrorisme en France et française hors sol français et de lutte contre la radicalisation et le terrorisme.



V-Europe a été créé par des victimes de terrorisme, autant pour des victimes d'actes terroristes commis en Belgique, que pour des belges touchés à l'étranger. L'association a été créée en premier lieu pour des événements passés, et également – cela semble malheureusement possible – pour des événements futurs.



L'Association marocaine des Victimes du Terrorisme (AmVT) est l'homologue marocain de l'AvVT et accompagne les victimes du terrorisme dans leurs démarches sociales et juridiques. L'AmVT met également en place des actions de sensibilisation sur le territoire marocain et ses représentants interviennent en France lors de certaines actions éducatives